

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 28/09/2023

Présents : MM. GUILLAUME, PIREYRE, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, CLOUVEL, PAYSAC, PEYRON.

Excusés : Carine BARRAUD qui a donné pouvoir à Gérard GUILLAUME, Diane DEBOAISNE qui a donné pouvoir à Marc PODEVIN, Lucien MASSON qui a donné pouvoir à Éric PIREYRE, François PELLETIER qui a donné pouvoir à Josyane PLOS.

Secrétaire de séance : Mme Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 06 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-Délibération n°43/2023 : Billom Communauté-signature de la Convention Territoriale Globale 2024/2028

Monsieur le Maire rappelle que la Convention Territoriale Globale mise en place avec la CAF63 sur le territoire de Billom communauté prend fin cette année. Cette convention a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire. Elle permet également de valoriser les bonus territoire pour certains équipements (ALSH, EAJE...). Billom communauté a transmis un projet de renouvellement de cette convention pour 2024-2028 que le maire présente en séance. Après débat le Conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer électroniquement cette future convention qui devra être présentée au Conseil communautaire de décembre.

S'ensuit un débat sur la problématique des ALSH sur le territoire : le CLSH de Billom est saturé mais les limitations de capacité d'accueil imposées par la CAF ne lui permettent pas d'envisager une éventuelle extension à court terme. Une réflexion reste à engager pour trouver un levier rapide avec la CAF.

2-SIAEP : Rapport annuel sur le prix de l'eau 2022

Éric Pireyre Premier Adjoint et Vice-Président du SIAEP Rive Gauche de la Dore présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2022. Ce rapport est consultable sur les sites du SIAEP et de la commune. Les principales informations à retenir sont : la prise de compétence assainissement, l'évolution du tarif de l'eau (1.40€ en 2022 et 1.60€ en 2023) pour prendre partiellement en compte la répercussion de la flambée du coût de l'énergie (multiplié par 3.5), il y a 364 abonnés à Montmorin, la consommation d'eau a baissé de 17% sur la commune et le syndicat envisage la pose de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments.

Le Conseil s'interroge également sur le problème de remplissage pour le projet des méga-bassines et sur l'utilisation qui sera faite de l'eau par un nombre restreint d'utilisateurs dans le contexte de pénurie actuel.

3-Plan Communal de Sauvegarde : Groupama PREDICT

Groupama propose aux collectivités adhérentes de les accompagner gratuitement dans la réalisation de leur Plan Communal de Sauvegarde par le biais de leur bureau d'étude Groupama-Prédicit. Jacques-Émile Napoly est chargé de les contacter afin de faire avancer le projet.

4-Programme travaux 2024 : village de Gardy

L'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale a demandé aux communes adhérentes de lui communiquer leurs programmes de travaux pour 2024 afin de planifier ses interventions à leur profit. Le Conseil municipal envisage de réaliser des travaux au village de Gardy : réseau pluvial, bordures, enrobé, aménagement des places. L'enfouissement des réseaux a déjà été réalisé avec l'assainissement collectif. Les élus envisagent également un programme de curage de fossés.

5-Acquisition d'une grange

Le Maire rappelle la décision d'acquisition de la grange de Monsieur PRAT au Perrier et la délégation donnée à l'EPF Auvergne pour procéder à cette acquisition. Suite à un échange verbal avec le propriétaire, le Maire propose le tarif d'achat à 25 000€. L'EPF va donc notifier à Monsieur PRAT un nouveau droit de préemption de la commune à ce tarif. Conformément à la procédure, le propriétaire disposera de trois options : soit accepter l'offre de prix de la commune, soit conserver son bien, soit maintenir son prix. Dans ce cas, la commune devra saisir le Juge de l'Expropriation pour fixer la valeur du bien à partir de termes de références qui justifient l'offre de prix, procédure qui peut durer plus d'un an.

6-Caution pour adaptateurs électriques

Suite à la disparition temporaire d'un adaptateur électrique pour la salle des fêtes depuis retrouvé, il a été envisagé d'instaurer une caution lors de leur prêt. Considérant que cela ne s'est produit accidentellement qu'une fois, il est décidé de ne pas instaurer de caution supplémentaire à celle de la salle des fêtes déjà existante.

7-École : travaux de carrelage

Le carrelage de la cuisine se décolle, l'entreprise qui l'a posé va faire une proposition technique pour reprendre les malfaçons. Les travaux seraient à réaliser pendant les vacances de toussaint. Le Maire va également relancer le menuisier qui doit nous fournir un document technique de reprise de volets.

8-Questions diverses :

-Transfert de propriété de terrains : mesdames Chantal et Jacqueline SCHELAYE ont pris contact avec la mairie afin de faire une proposition de transfert de propriété. Après le décès de leur mère Mme Marie-Thérèse Chalagiraud/Schelaye, survenu en 2007 (qui était propriétaire d'une maison et de terrains sur la Commune de Fayet-le-Château et de Montmorin) et la vente d'une partie de ses biens en 2009, elles avaient conservé la propriété de parcelles de terrains agricoles situés sur la Commune de Montmorin, or elles vivent toutes les deux de façon stable en Italie. Il leur est donc impossible de gérer ces biens à distance et elles souhaiteraient faire don de toutes les parcelles en leur possession (en échange éventuellement de la somme symbolique de 1€) à la Commune de Montmorin. Le Conseil municipal autorise le maire à accepter le don et à l'entériner par le biais d'un acte administratif.

-Le Conseil municipal à l'unanimité valide le principe de vente de la lame de déneigement actuelle car le nouveau véhicule communal avec la lame seront prochainement livrés.

-Des travaux de débardage ont été réalisés à proximité du chemin des Plainés d'Isserteaux. Les arbres tirés sur le chemin allant de Coissard à l'étang des Maures l'ont fortement dégradé. Le Maire va prendre contact avec les débardeurs et le propriétaire dans la perspective de le faire arranger.

-Marc Podevin fait le compte-rendu du troc plantes: environ 30 personnes ont participé aux conférences du vendredi soir et des échanges conviviaux avec le public s'en sont suivis. Le samedi matin peu de monde a participé au troc plantes. Josyane Plos propose de regrouper les deux animations sur une seule journée, peut-être à coupler avec une autre animation.

-Un pot de départ de Mme Morin, ancienne directrice de l'école, sera organisé le 17 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures.

Prochain Conseil le 08 novembre 2023.